



Avis d'opposition administrative

Par **victime1**, le **20/02/2017 à 09:29**

j'ai reçu un avis d'opposition administrative sur mon nom marital propre et non Mme et ou Mr de d'une somme folle j'ai rien reçu avant sauf cette opposition sur mon compte commun de plus du jamais vue en mode réception pour ma part surtout je roule pas je suis tjrs chez moi d'où vient cette soit dit amande le courrier cite Lille amande impossible de de contacter par téléphone et pourtant dans la plage horaires cité sur le courrier reçu ce samedi depuis je dors plus lever tôt pour être sur être reçu par mon appel et de plus je reçois mes 4 petits enfants en cette période de vacances pour les parents

ma question c'est quo cette amande surtout et pas question de saisi sans mon accord dans le vent

dans l'attente de vous lires merci d'avance

Par **morobar**, le **20/02/2017 à 09:55**

Bonjour,

[citation] j'ai rien reçu avant sauf cette opposition sur mon compte commun [/citation]

Le Trésor public n'opère pas d'opposition administrative avant l'envoi d'un bordereau de recouvrement et un ou plusieurs rappels.

Il peut s'agit d'une dette fiscale, ou d'un hôpital ou encore d'une amende routière effectivement.

Vu d'ici il paraît étonnant que vous puissiez ignorer le fondement de cette réclamation.

[citation] pas question de saisi sans mon accord [/citation]

Pas besoin de votre accord.

Vous ne pouvez que sous 30 jours contacter le Trésor Public pour obtenir un planning et/ou la main levée de cette opposition.